

le declin du droit légiféré

Par **Mili-luna**, le 21/10/2007 à 00:25

coucou tout le monde! alors depuis une tite semaine je me creuse la tête entre mon commentaire d'arrêt de rubin de servens et cette dissert.... "le declin du droit légiféré" effectivement j'ai trouvé un plan mais j'ai quand même certain doutes car le sujet porterait plus à croire sur un sujet de droit civil... hors là, c'est du droit administratif

j'ai décidé grosso modo de parler des articles 34 et 37. je n'ai pas encore bien travailler mes titres mais pour vous donnez une idée de mon plan ça serait:

I-le principe: séparation domaine législatif/domaine réglementaire
A)la répartition du domaine législatif et du domaine réglementaire
B)éviter l'empiètement des pouvoirs

II-l'exception: le régime dérogatoire vers un declin du droit légiféré?
A)les modalités de l'art 38
B)les nuances de l'art 16

dites moi ce que vous en pensez svp ? suis je à côté de la plaque?

pour ce qui est de la problématique, je ne l'ai pas encore bien formulé, à vrai dire c'est ce que je formule en dernier après avoir tout rédigé. je veux juste être rassurer sur mes idées de plan

Merci à tous!!!!!!

Par **mathou**, le 21/10/2007 à 00:40

Je reviendrai regarder demain. C'est en administratif que tu as ce sujet ? Car des étudiants de Paris XII ont eu le même : <http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=6154>

Par **Mili-luna**, le 21/10/2007 à 00:48

oui exacte, c'est en administratif et pas en droit civil. je l'ai bien précisé car j'avais recherché sur le forum et j'avais trouvé le même sujet mais en droit civil, c'est pour ça que je suis confuse maintenant

en tout cas, notre prof d'administratif nous a demandé ce sujet là, je trouve cela bizarre.....
:shock:

Image not found or type unknown